

soie brodée et passementée d'or. Ses boutons sont en passementerie; la ceinture est en soie; les boucles d'oreilles sont en perles.

Le n° 9 est une jeune femme kouloughlis coiffée, avec un goût exquis, d'une étoffe de soie frangée, rayée d'or. La chevelure est divisée en deux parties; en avant, les cheveux couvrent le front jusqu'aux sourcils et descendent de chaque côté du visage, sans cacher l'oreille; ceux de l'arrière, ramenés d'abord au sommet et contenus par un peigne, s'en échappent et, retombant dans le dos, y étalent toute leur opulence. La moitié environ de l'étoffe carrée servant de coiffure fait le tour de la tête, au-dessus de l'oreille; elle est ramenée, puis nouée sur le haut du front; l'autre partie retombe librement en arrière, montrant sa frange. Un large anneau d'or monté de pierres pend aux oreilles; un fin collier de corail à double rang est posé à la base du cou, par-dessus le vêtement. Ce vêtement, composé de deux pièces, est entièrement en mousseline: celle de dessus est légèrement rayée de carreaux d'or et brodée en quinconce de fleurs colorées; celle de dessous est simplement rayée. Enfin, cette jeune femme a l'avant-bras largement tatoué de rayures en quadrillé.

C'est un usage encore fréquemment pratiqué que celui de ces tatouages fixes ou passagers; les femmes de la Kabylie, comme les Mauresques, et, en général, toutes celles du littoral barbaresque, se décorent ainsi diverses parties du corps. Outre le *kohl* dont elles se noircissent le tour de l'œil pour l'agrandir, ainsi que l'ont pratiqué les Orientaux de tous les temps, elles emploient encore cette poudre d'antimoine pour dessiner sur leur front et leur menton de légers dessins symétriques, ou pour piquer des mouches éparses sur leur figure. Ces tracés à l'aiguille, d'un noir bleuâtre, durent cinq à six jours. Il y en a d'autres, plus tenaces et résistant à tous les détersifs ordinaires, dus à la poussière colorante de la feuille du henné. Cette teinture, rouge-orangé, est employée là, comme dans l'Indoustan, comme en Perse, pour teindre les ongles et les paumes des mains; les courtisanes en embellissent jusqu'à la plante de leurs pieds, les ongles de leurs orteils et les malléoles de leurs chevilles. Ce genre singulier de parure est principalement porté aux jours de fêtes, et surtout dans les célébrations de noces. Il est aussi commun aux chrétiennes qu'aux musulmanes.

*Tous les originaux de ces reproductions appartiennent au Muséum d'histoire naturelle de Paris.*

*Voir pour le texte : Voyage dans la Régence d'Alger, par P. Rozet, 1833, in-8°; — l'Algérie, par E. Carrette (Univers pittoresque); — Exploration scientifique de l'Algérie, par A. Ravoisié; Paris, 1846 et suiv., in-fol.*

